

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Axa Assurance Maroc représentée par son Président Directeur Général, Daniel Antunès, a déclaré le 26 décembre 2005, avoir cédé sur le marché de blocs, le 23 décembre 2005, 2.486.881 actions CIH, au cours unitaire de 63 DH, franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite banque.

Suite à cette transaction, Axa Assurance Maroc ne détient plus aucune action CIH.

Contact CDVM :
Tel : 037 68 89 27
E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma